



metz

Service des Assemblées

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES

Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2020 à 17h00

EN VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR

POLE FINANCES

1. Débat sur les impacts de la crise sanitaire sur les finances publiques.
2. Compte de gestion 2019.
3. Compte administratif 2019.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes.

POLE RESSOURCES HUMAINES

5. Régime indemnitaire des agents municipaux : prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée,

- Madame Isabelle KAUCIC, Première Adjointe au Maire, membre titulaire,
 - Monsieur Bernard HEULLUY, Adjoint au Maire, membre titulaire,
 - Monsieur Gilbert KRAUSENER, Adjoint au Maire, membre titulaire,
 - Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
 - Madame Doan TRAN, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
 - Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire,
 - Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, membre suppléante,
 - Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, membre suppléante,
 - Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléante,
 - Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire,
-
- Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services,
 - Madame Elisabeth PEIFFERT, Secrétaire Générale,
 - Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint de la Direction Rayonnement et Animation Urbaine,
 - Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la Direction Développement, Services Urbains et Energie,

- Madame Valérie GOETZ, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Humaines et Moyens Internes,
- Madame Sylvie GOUSTIAUX, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources,
- Monsieur Nicolas KARMANN, Directeur du Pôle Finances,
- Madame Mélanie HUGUENOT-MARCHAL, Chef de service Prospective et Pilotage Budgétaire,
- Monsieur Philippe MARTIN, Responsable de la Cellule Budget,

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillère Municipale, membre suppléante,
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, membre suppléante,
- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Jean Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléante.

Madame Marie RIBLET, Présidente, ouvre la séance à 17h00 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

Madame RIBLET propose de commencer l'ordre du jour par le point présenté par Madame GOETZ.

5^{ème} Point : Régime indemnitaire des agents municipaux : prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire.

Madame GOETZ présente le rapport.

En réponse à une question de Monsieur LEBEAU, il est précisé que le montant est plafonné à 1000 € conformément au Décret paru à ce sujet le 14 mai 2020, un complément de 50 € pouvant intervenir sous forme de sujétion. Le volume financier total n'est pas encore connu précisément mais serait de l'ordre de 500 K€ maximum et concernerait environ 500 agents.

Avis favorable de la Commission

1^{er} Point : Débat sur les impacts de la crise sanitaire sur les finances publiques.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Concernant les recettes,

En réponse à des interrogations de Monsieur LEBEAU et de Madame GROLET, il est précisé que la baisse de recettes du stationnement correspond à un peu moins de 25 % de la prévision annuelle, des discussions étant à engager avec le délégataire pour lisser les effets de la crise sur les deux exercices 2020 et 2021 ; par ailleurs, l'impact de la diminution des recettes FPS concerne majoritairement Metz Métropole, la Ville n'étant concernée que par une faible partie liée aux frais de gestion.

Madame GROLET souhaite être rendue destinataire de la liste des locaux commerciaux bénéficiaires d'une exonération temporaire de loyers.

Concernant les dépenses,

Monsieur LEBEAU souhaite notamment avoir des précisions concernant le dispositif Metz Rebond d'Achat, dont le coût est estimé à environ 500 K€; il lui est précisé que les modalités précises de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées et sont en cours d'étude en lien avec la Fédération des Commerçants. Monsieur LEBEAU et Madame GROLET émettent de vives réserves sur le bien-fondé de ce dispositif.

Concernant l'impact global,

La prévision globale aboutit à un solde négatif de l'ordre du 7 M€ pour la section de fonctionnement, qui sera notamment compensée par l'excédent 2019 (2,5 M€) mais également par une réduction du virement à la section d'investissement et par des ajustements de dépenses et recettes. S'agissant de l'investissement, il y aura une hausse des restes à réaliser en raison de l'achèvement d'opérations sur 2021. Le maintien de l'équilibre budgétaire sera possible sans augmenter l'emprunt prévu en 2020.

Avis favorable de la Commission

Madame RIBLET propose que les points 2 et 3 soient traités ensemble.

2^{ème} Point : Compte de gestion 2019.

3^{ème} Point : Compte administratif 2019.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

S'agissant de la situation globale, Monsieur LEBEAU considère que l'augmentation de l'endettement est notable (et non pas "mesuré" comme indiqué dans le rapport) et que la tendance est mauvaise. A l'inverse, Monsieur KRAUSENER souligne la situation favorable et saine des ratios et de la situation financière de la collectivité, qui a permis et permet de maintenir et développer l'attractivité de la ville.

S'agissant de la contractualisation financière avec l'Etat, celle-ci est respectée sous réserve de retraitements proposés par la Ville mais qui n'ont pas encore été validés par l'Etat ; Monsieur LEBEAU relève donc qu'il y a là un risque de pénalité le cas échéant.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, des explications sont fournies concernant un rappel de l'URSSAF, notifié très tardivement fin 2019 et qui a fait l'objet d'échanges en vue de minorer le rappel, ce qui explique pourquoi ce montant n'a pas fait l'objet d'informations plus tôt. Il est précisé que ce redressement porte sur 4 ans et découle notamment de la reprise en gestion municipale du dispositif des chèques vacances. Monsieur LEBEAU déplore que cette opération n'ait pas fait à l'époque l'objet d'une consultation d'avocat spécialisé.

Des précisions sont également données à Monsieur LEBEAU et à Madame GROLET concernant l'évolution des dépenses liées à la mutualisation (la dépense ayant été inférieure à la prévision), des ajustements ayant notamment été opérés s'agissant de l'informatique (dont la clé de répartition a bougé) ; d'une façon générale, il est rappelé que la mutualisation n'induit pas forcément une économie financière mais peut se traduire par une augmentation qualitative, et c'est ce dont on peut se féliciter en l'occurrence.

Madame GROLET souhaiterait connaître les modes de calcul de la subvention versée par l'Etat dans le cadre de la réforme du temps scolaire, qui connaît une légère baisse, et demande également quelle est la position de l'Europe s'agissant du versement ou non des fonds européens prévus sur des opérations qui ne se réalisent pas ou pas comme prévu. Sur ce point, il est précisé qu'à ce stade, nous n'avons pas connaissance d'une remise en cause de ces subventions, qui devraient pouvoir faire l'objet d'un report.

S'agissant des recettes, Monsieur LEBEAU souhaite avoir communication du détail des produits de cession des immobilisations.

S'agissant des dépenses, des précisions sont fournies en réponse à diverses questions portant sur les charges de personnel (problèmes d'imputation RIFSEEP notamment), les heures supplémentaires (impact G7 de l'environnement, 800 ans de la Cathédrale), des explications complémentaires étant néanmoins souhaitées à ce sujet, de même que s'agissant de l'opération relative aux "terrasses flottantes" (montant redevance). Des explications sont également données à Monsieur LEBEAU concernant divers comptes (divers, communication, frais de déplacement, frais télécom, frais d'études...).

S'agissant des investissements, Monsieur LEBEAU demande des précisions concernant les taux d'emprunt, et considère d'une façon générale que le niveau d'investissement de la collectivité reste trop élevé dans le contexte intercommunal.

S'agissant du Budget Annexe des zones, des explications sont également demandées par Monsieur LEBEAU sur l'opération Bon Secours, pour laquelle il souhaiterait avoir une vision globale du bilan financier, et par Madame GROLET concernant les avances et actes d'apport opérés en direction de la SAREMM pour les ZAC Sansonnet et Coteaux de la Seille.

Avis favorable de la Commission

4^{ème} Point : Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Madame HUGUENOT-MARCHAL présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

A l'achèvement des travaux de la commission, Monsieur LEBEAU remercie les services pour la qualité des informations et des documents transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 20H00.